



Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le seize décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

M. Claude ALBAGNAC ; M. Jean-François ALBESPY ; M. Jean-Louis ALCOUFFE ; M. Eric BARRES ; M. Roland BELET ;
M. Michel BERNAT ; M. Francis BERTRAND ; M. Claude BOYER ; M. Michel BOYER ; M. Bernard CALMELS ;
M. Bernard CASTANIER ; Mme Florence CAYLA ; Mme Martine CENSI ; M. Hervé COSTES ; Mme Marie-Claire COUDERC ; M. Patrice COURONNE ; M. Francis DELERIS ; M. Michel DELPAL ; M. Jean-Louis DENOIT ;
M. Jean-Louis FRANCES ; M. Jacques GARDE ; Mme Geneviève GASQ-BARES ; M. Patrick GAYRARD ;
M. Gabriel ISSALYS ; M. Jean-Pierre LADRECH ; Mme Sylvie LOPEZ ; M. Paul MARTIN ; M. Guy MARTY ;
M. Michel MERCADIER ; M. Paul MESTRE ; M. Alain NAYRAC ; M. Guy PUEL ; M. Patrice REY ; M. Patrick ROBERT ; Mme Elisabeth ROMIGUIERE ; M. Jean-François ROUSSET ; M. Bertrand SCHMITT ; M. Christian SOURNAC.

Absents excusés :

M. Vincent ALAZARD ; M. Aimé HERAL pouvoir à (M. Roland BELET) ; M. Jean-Paul LABIT pouvoir à (M. Patrick ROBERT) ; M. Nicolas LEFEVERE pouvoir à (M. Guy PUEL) ; M. Didier MAI-ANDRIEU pouvoir à (M. Patrice COURONNE) ; M. Daniel RAYNAL pouvoir à (M. Gabriel ISSALYS) ; M. Yves VALLS.

Date de la convocation : 7 décembre 2015

Ordre du Jour :

- 1/ Débat d'orientations budgétaires 2016,
- 2/ Tarifs pour l'exercice 2016,
- 3/ Indemnité du comptable,
- 4/ Valorisation des refus de tri en CSR : lancement d'une consultation,
- 5/ Solution de traitement au-delà de 2020 : orientations,
- 6/ Informations diverses,
- 7/ Questions diverses.

I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du comité syndical du 21 octobre 2015.

Après émargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 21 octobre 2015.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

II/ Prises de délibérations.

1/ Débat d'orientations budgétaires 2016.

Comme cela a été souligné l'année dernière, l'exercice consistant à tenir un débat d'orientation budgétaire ne présente pas un grand intérêt au niveau du SYDOM Aveyron qui est un établissement public à vocation unique : le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Comme il s'agit d'une procédure obligatoire, il convient tout de même, de faire d'une part, un bilan de l'année qui s'achève et d'autre part, de mettre en lumière les actions prévues pour 2016.

Au titre de 2015 :

- Au niveau de la section de fonctionnement : cet exercice s'est déroulé dans la continuité de 2014. il convient toutefois de noter la renégociation de la convention de partenariat avec le SYDED du Lot pour la valorisation des collectes sélectives de l'Ouest Aveyron.
- Au niveau de la section d'investissement : cet exercice est marqué par la mise en chantier de la dernière station de transit de Villefranche de Rouergue pour un montant de 1 046 056,00 € Ht.

De manière plus générale, au cours de 2015 a été lancée l'étude portant sur l'éventuelle gestion départementale des déchèteries et la mise en place de la filière Eco-Mobilier pour les déchets d'ameublement.

Comme nous le verrons plus en détail lors du point n°5 de l'ordre du jour, la solution de traitement au delà de 2020 constitue toujours notre objectif majeur.

Au titre de 2016 :

Les actions prévues au cours de cet exercice peuvent se résumer de la manière suivante :

- Au niveau de la section de fonctionnement :
 - Maîtrise des tarifs des prestations (ceci sera développé dans le point suivant de l'ordre du jour).
 - Réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative en 2017.

- Finalisation de l'étude portant sur les déchèteries.
- Au niveau de la section d'investissement :
 - Achèvement et mise en service de la dernière station de transit de Villefranche de Rouergue
 - Création des derniers casiers sur le site de Solozard et réhabilitation des alvéoles comblées.
 - Installation d'un système de dépoussiérage et d'un système d'extraction des emballages métalliques ferreux au centre de tri de Millau.

Les membres Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2/ Tarifs pour l'exercice 2016.

Une étude portant sur la corrélation entre les tarifs appliqués et les coûts réellement supportés au titre des diverses prestations de traitement, transport et valorisation met en exergue la possibilité, pour l'exercice 2016 de maintenir les tarifs de l'année 2015.

C'est cette proposition qui pourrait être soumise au Comité Syndical.

Concernant la TGAP, il convient de préciser que les taux applicables aux déchets font l'objet de discussion dans le cadre de la loi de finances de 2016.

Les premières orientations, basées sur un taux fixe avec des dégrèvements pour les collectivités vertueuses, semblent abandonnées au profit d'un gel de la TGAP pour l'exercice 2016.

C'est pourquoi le taux de TGAP a été mis à titre indicatif sur la base de celui de 2015 dans l'attente de son approbation.

Pour mémoire, les taux de la TGAP applicable au stockage des déchets non dangereux en 2015 sont :

- taux de base : 40 € HT/T
- site certifié ISO 14001 : 32 € HT/T (Site de Solozard)
- site fonctionnant selon le mode bioréacteur : 14 € HT/T (Site de Trifyl)

La grille de tarif serait donc identique à 2015 à savoir :

a/ Déchets résiduels.

Tarif applicable à partir des quais de transfert pour les déchets résiduels :

	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Traitement	62,50 € HT/T	
Transfert et transport	46,05 € HT/T	
Total HT hors TGAP	108,55 € HT/T	110,05 € HT/T
TGAP		
TGAP	14,00 € HT/T	14,00 € HT/T
Total HT TGAP incluse	122,55 € HT/T	124,05 € HT/T
TVA	10%	20%
	12,26 € /T	24,81 € /T
Prix unitaire TTC		
Total TTC	134,81 € TTC / T	148,86 € TTC / T

Tarif du traitement sur le site du bioréacteur du Syndicat Mixte Trifyl :

	2015 - 2016
Prix unitaire HT	
Prix de base	61,00 € HT/T
Taxe communale	1,50 € HT/T
Traitement HT	62,50 € HT/T
TGAP	
TGAP	14,00 € HT/T
Total HT TGAP incluse	76,50 € HT/T
TVA	10%
	7,65 € /T
Prix unitaire TTC	
Total TTC	84,15 € TTC / T

Tarif applicable pour l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard :

	Collectivités et SYDED	Entreprises
Prix unitaire HT		
Traitement HT	68,40 € HT/T	69,90 € HT/T
TGAP		
TGAP	32,00 € HT/T	32,00 € HT/T
Total HT TGAP incluse	100,40 € HT/T	101,90 € HT/T
TVA	10%	20%
	10,04 € /T	20,38 € /T
Prix unitaire TTC		
Total TTC	110,44 € TTC / T	122,28 € TTC / T

b/ Déchets ménagers recyclables.

La prestation de tri des déchets ménagers recyclables est gratuite pour les collectivités adhérentes au SYDOM. Ce principe de gratuité a été mis en place en 2010.

Seules les erreurs de tri appelées refus sont facturées sur la base du tarif du traitement appliqué à partir des quais de transfert, soit 134,81 € TTC/T (avec une TGAP à 14 € HT/T).

Tarif applicable pour une prestation de tri des déchets ménagers recyclables d'un client non adhérent au SYDOM (sans rétrocession des recettes et traitement des refus inclus) :

	Tri Clients non adhérents
Prix unitaire HT	
Total HT	45,00 € HT/T
TVA	20%
	9,00 € /T
Prix unitaire TTC	
Total TTC	54,00 € TTC / T

Tarif applicable à partir des quais de transfert pour le transport et le transfert des déchets ménagers recyclables :

Transfert et transport	
Prix unitaire HT	
Total HT	17,60 € HT/T
TVA	10%
	1,76 € /T
Prix unitaire TTC	
Total TTC	19,36 € TTC / T

c/Compostage des déchets verts au Centre de Valorisation Millau Lévézou.

Tarif applicable pour le compostage des déchets verts :

	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	51,10 € HT/T	
TVA	10%	20%
	5,11 € /T	10,22 € /T
Prix unitaire TTC		
Total TTC	56,21 € TTC / T	61,32 € TTC / T

d/Conditionnement des produits valorisables au Centre de Valorisation Millau Lévézou.

Le SYDOM reverse les recettes liées à la revente des matériaux déduction faite d'une part fixe pour la gestion du conditionnement (mise en balle, stockage, évacuation ...).

Cette recette varie en fonction des prix de reprise appliqués au SYDOM et sous réserve de la qualité des produits livrés (respect des standards des matériaux, humidité ...).

Le montant des frais de gestion est fixé à 30,50 € HT/T.

Sur la base des modalités contractuelles de reprise applicables en 2016, le SYDOM garantit une recette minimale de :

- Carton : 44,50 €/T (standard de la sorte 1.05)
Le prix plancher de reprise du carton dans la sorte 1.05 est de 75 €/T, soit un prix minimum garanti, déduction faite de la part fixe pour la gestion du conditionnement, de 44,50 €/T.
- Papier : 54,50 €/T (standard de la sorte 1.11).

Le prix plancher de reprise du papier dans la sorte 1.11 est de 85 €/T, soit un prix minimum garanti, déduction faite de la part fixe pour la gestion du conditionnement, de 54,50 €/T.

Pour tout autre produit (films ...), le montant des recettes sera déterminé sur la base du même principe.

Dans le cas où le client opte pour une prestation de conditionnement sans reprise des matériaux, le tarif applicable pour le conditionnement – revente des matériaux gérée par le client – est de :

	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	30,50 € HT/T	
TVA	10%	20%
	3,05 € /T	6,10 € /T
Prix unitaire TTC		
Total TTC	33,55 € TTC / T	36,60 € TTC / T

e/ Lavage des véhicules sur les sites gérés par le SYDOM.

Tarif applicable pour le lavage des véhicules de type BOM et benne de 30 m³ :

Prix unitaire d'un lavage	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	3,50 € HT/lavage	
TVA	10%	20%
	0,35 € /lavage	0,70 € /lavage
Prix unitaire TTC		
Total TTC	3,85 € TTC / lavage	4,20 € TTC / lavage

Forfait annuel par véhicule	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	150,00 € HT/an	
TVA	10%	20%
	15,00 € /an	30,00 € /T
Prix unitaire TTC		
Total TTC	165,00 € TTC / an	180,00 € TTC / an

Pour les bennes de 30 m³, si le lavage porte sur un ensemble camion + remorque, 2 bennes seront prises en compte à chaque lavage ou pour le forfait annuel.

Tarif applicable pour le lavage des véhicules autres d'un volume supérieur à 30 m³ :

Prix unitaire d'un lavage	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	12,00 € HT/lavage	
TVA	10%	20%
	1,20 € /lavage	2,40 € /lavage
Prix unitaire TTC		
Total TTC	13,20 € TTC / lavage	14,40 € TTC / lavage

Forfait annuel par véhicule	Collectivités	Entreprises
Prix unitaire HT		
Total HT	500,00 € HT/an	
TVA	10%	20%
	50,00 € /an	100,00 € /an
Prix unitaire TTC		
Total TTC	550,00 € TTC / an	600,00 € TTC / an

Monsieur SCHMITT souhaiterait savoir si les aides versées par les éco-organismes ont évoluées ?

Monsieur le Président précise qu'il n'y a d'évolution sur l'année à venir. Il rappelle également que les aides, liées à la performance, dépendent de la qualité des produits de collecte sélective apporté par les collectivités membres.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'adopter cette grille tarifaire pour 2016, identique à celle de 2015, ainsi que le mode de rétribution des papiers cartons conditionnés au centre de tri de Millau.

3/ Indemnité du comptable.

Les comptables publics chargés des fonctions de receveur peuvent prétendre au versement d'une indemnité de conseil. Celle-ci est fonction du volume du budget de la collectivité concernée conformément à un barème fixé par arrêté interministériel. Pour 2014 cette indemnité de conseil était de 1 465,70 € net.

Cette indemnité étant personnelle, il convient de l'instaurer pour Madame Marie-Evelyne BARON, trésorière, successeur de Monsieur Marcel ATTELAN à la Trésorerie de Rodez depuis le 1^{er} février 2015.

Les membres du Comité Syndical décident, à la majorité de 42 voix pour et une voix contre, d'instaurer l'indemnité personnelle du Trésorier pour Madame Marie-Evelyne BARON à compter du 1^{er} février 2015.

4/ Valorisation des refus de tri en CSR : lancement d'une consultation.

Les refus du centre de tri comportent des déchets (emballages plastiques notamment) à fort pouvoir calorifique et présentent donc un intérêt à une valorisation énergétique.

Depuis le début de l'année 2015, les refus du centre de tri de Millau ont été testés par trois entreprises (Braley, Environnement 48 et Coved) en vue d'une valorisation en combustible solide de récupération (CSR).

Ces essais ont démontré que la valorisation des refus du centre de tri est possible à la condition que le chargement soit optimisé (chargement supérieur à 20 T). Cela nécessite que les refus soient mis en balle.

Il convient de préciser que les refus du centre de tri ne peuvent pas être valorisés directement en CSR. Ils doivent être « préparés ».

Ils vont être broyés et faire l'objet de différentes phases de tri en vue d'extraire les résidus métalliques, inertes et chlorés avant d'être calibrés pour répondre aux besoins des cimentiers.

Le combustible solide de récupération ainsi produit est ensuite classé en fonction de sa granulométrie, de son pouvoir calorifique inférieur (PCI) et de sa teneur en chlore.

Les finalités d'une valorisation des refus du centre de tri de Millau en combustible solide de récupération (CSR) sont multiples :

- transformer un déchet en ressource énergétique,
- réduire la quantité de déchets enfouis,
- augmenter la quantité de déchets valorisés,
- abaisser le montant de la dépense liée au traitement des refus : 80 à 85 € HT/T pour la valorisation en CSR des refus contre 122,55 € HT/T à partir du quai de transfert de Millau.

Pour pouvoir poursuivre cette valorisation il est proposé, pour respecter les règles de la commande publique, de lancer une consultation pour la valorisation des refus du centre de tri de Millau en combustible solide de récupération.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour la valorisation des refus de tri en CSR et à signer le moment venu tous les documents se rapportant à cette consultation.

5/ Solution de traitement au-delà de 2020 : orientations.

Le Comité Syndical privé du 25 novembre, réunissant 31 élus du Comité Syndical, a permis la présentation par les porteurs de projets de leur proposition d'équipement au delà de 2020.

Trois projets devaient être exposés mais suite à une évolution majeure, deux projets ont fusionnés. En effet, le Groupe Séché et l'entreprise Sévigné ont présenté un projet commun. Le site d'implantation du futur site de traitement se trouverait sur Viviez, sur les anciens terrains de l'entreprise UMICORE.

Trifyl, syndicat départemental, a proposé un projet de traitement englobé dans le développement d'un partenariat étroit avec le SYDOM et proposant une gestion commune en régie du site de traitement. Cette proposition s'accompagne également d'une collaboration plus étroite entre les deux syndicats pouvant agir sur la création d'une usine de surtri de collecte sélective sur le territoire Aveyronnais ainsi que la mise en place de réseau de chaleur public.

Les membres du Comité Syndical ont débattu des deux solutions de traitement proposées, ce dossier sera réexaminé ultérieurement.

III/ Informations diverses.

1/ Consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de nouvelles alvéoles de stockage et de réhabiliter les alvéoles comblées.

Le bureau d'étude SAFEGE a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des prochains travaux d'aménagement de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard pour un montant de 27 900 € HT.

Pour information, 3 entreprises ont soumis une offre pour cette consultation.

Ces travaux d'un montant prévisionnel de 575 000 €HT visent à créer les 3 dernières alvéoles avant fermeture du site et à réhabiliter 4 alvéoles dont l'exploitation est achevée.

En début d'année, la consultation pour les travaux sera lancée avec un début programmé des travaux fin mars – début avril.

2/ Consultation relative au renouvellement du système d'extraction des emballages métalliques ferreux du centre de tri de Millau.

La consultation relative au renouvellement du système d'extraction des emballages métalliques ferreux du centre de tri de Millau a été attribuée à Néos, l'entreprise qui a réalisé les travaux d'amélioration du centre de tri de Millau et la mise en place d'une nouvelle ligne de conditionnement pour un montant de 218 000 € HT.

Pour mémoire, une seule offre a été reçue

Le système d'extraction des emballages métalliques actuellement en place a un taux de captage de l'ordre de 85 %. Les emballages métalliques non captés (15 %) nécessitent un tri manuel en cabine de tri et représentent des gestes supplémentaires.

La mise en place d'un nouvel équipement plus performant devrait permettre un taux de captage de 95 % et, ainsi, réduire de façon significative les gestes de tri.

Cet équipement devrait être opérationnel en février 2016.

3/ Groupe travail : mise en place d'une tarification incitative.

Le groupe de travail chargé de mener une réflexion portant sur la mise en place d'une tarification incitative s'est réuni le mardi 8 décembre 2015 à 17h30 dans les locaux du SYDOM.

4/ Fourniture d'électricité pour les stations de transit des déchets.

Suite à la suppression au 1er janvier 2016 des tarifs réglementés de vente d'électricité pour des puissances supérieures à 36 kVa, le SYDOM Aveyron a été amené à lancer une consultation pour la fourniture d'électricité pour les stations de transit du Ruthénois, d'Espalion, de Decazeville et de Saint Affrique. EDF a été la seule entreprise à répondre à la consultation. L'offre retenue correspond à une fourniture d'énergie 100 % renouvelable.

Avec un réajustement à la baisse des puissances souscrites, l'offre énergie verte représentera une économie de 18,67 % sur les montants HT.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ces différents dossiers.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président
Patrice COURONNE

